



**LIÈGE PRIDE**

**28-29-30 AOÛT 2026**



# **ÊTRE DANS LA PARADE**

**MÉMENTO SÉCURITÉ  
ET GRILLE DES TARIFS  
À L'ATTENTION DES DÉLÉGATIONS**

# RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Comme vous le verrez dans le présent document, nous accordons une priorité absolue aux questions de sécurité lors de la Liège Pride. En ce qui concerne la Pride Parade en particulier, cela signifie un engagement ferme des participant.e.s à se soumettre aux règles de sécurité qui seront communiquées par la Liège Pride à chacun.e et aux injonctions des autorités tout au long de la journée. Nous serons absolument intransigeant.e.s en la matière et un non respect des règles pourra se solder par une exclusion pure et simple de la Pride Parade.

Toutes les délégations seront soumises à un examen de conformité par un organisme agréé indépendant le jour J. La hauteur totale des dispositifs (véhicule + structures embarquées) devra être inférieure à 4 mètres.

Toutes les délégations devront prendre connaissance du mémento de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (IILE) sur les *Mesures générales de prévention incendie dans le cadre des manifestations temporaires* qui leur sera transmis et se soumettre strictement aux prescriptions du mémento.

La distribution de boissons dans des contenants en plastique réutilisable est autorisée. La distribution de matériel promotionnel ou pédagogique est autorisée. Aucune flamme nue (bougie, artifice...) n'est autorisée. La présence de bouteilles LPG est strictement interdite.

Chaque délégation devra désigner un.e coordinateur.rice. Le.La coordinateur.rice d'une délégation est responsable de la sécurité durant toute la manifestation. Il.elle est également responsable du respect des consignes données par les services de secours et les organisateur.rice.s de la Liège Pride.

Une réunion sécurité sera organisée avec la Liège Pride et les autorités publiques à laquelle chaque délégation devra impérativement être représentée par son.sa coordinateur.rice. La date sera communiquée aux participant.e.s dans les prochaines semaines.

## DATE, HEURES, TRACÉ

La Pride Parade se déroulera le samedi 29 août 2026 dans l'après-midi.

Toutes les précisions sur l'horaire et le tracé seront communiquées aux délégations dûment inscrites dans la Pride Parade.

CAT.  
**1**

# NON MOTORISÉ



## DESCRIPTIF

La catégorie 1 correspond à une délégation non motorisée à pied, à vélo ou avec tout autre dispositif comportant des roues. La délégation peut être ou non sonorisée. Sont incluses dans la catégorie 1 : fanfares, géants, kuistax, vélos, artistes de rue à pied...

## SÉCURITÉ

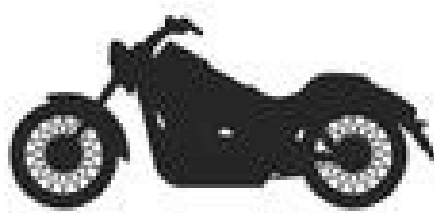
Même si les délégations reprises dans cette catégorie n'appellent pas de dispositif de sécurité particulier autre que les recommandations produites par le fournisseur de matériel, les organisateur.rice.s d'une délégation de catégorie 1 sont soumis.e.s aux mêmes obligations générales de sécurité que les autres catégories, notamment celle de désigner un.e coordinateur.rice qui devra impérativement être présent.e à la réunion de sécurité.

## TARIFS

Type d'organisation	Non-sonorisé (EUR TTC)	Sonorisé (EUR TTC)
Associations/collectifs sans financement public	50	50
Associations avec financement public ponctuel	100	150
Associations avec reconnaissance/agrément	300	400
Petits commerces	100	150
Grands commerces et entreprises	300	400
Institutionnels	300	400

CAT.  
**2**

# AUTO, MOTO



## DESCRIPTIF

La catégorie 2 correspond à une délégation motorisée de petite taille sans structure complémentaire. La délégation peut être ou non sonorisée. Sont incluses dans la catégorie 2 : voitures, motos. Aucune remorque, ni aucune structure ajoutée n'est autorisée dans cette catégorie.

## SÉCURITÉ

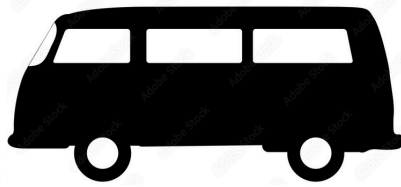
Outre le fait que les délégations de catégorie 2 sont soumises aux mêmes règles générales de sécurité que les délégations des autres catégories, les organisateur.rice.s sont de plus soumis.es à l'obligation d'avoir deux accompagnateur.rice.s effectif.ve.s et deux accompagnateur.rice.s suppléant.e.s en dehors du véhicule et qui l'encadreront tout au long du parcours. Les délégations de catégorie 2 doivent désigner un.e coordinateur.rice qui devra impérativement être présent.e à la réunion de sécurité. Les délégations de catégorie 2 ne sont pas tenues d'organiser un cordage autour du véhicule.

## TARIFS

Type d'organisation	Non-sonorisé (EUR TTC)	Sonorisé (EUR TTC)
Associations/collectifs sans financement public	50	50
Associations avec financement public ponctuel	150	200
Associations avec reconnaissance/agrément	300	400
Petits commerces	150	200
Grands commerces et entreprises	300	400
Institutionnels	300	400

CAT.  
**3**

# CAMIONNETTE, PICKUP



## DESCRIPTIF

La catégorie 3 correspond à une délégation motorisée de taille moyenne avec la possibilité d'embarquer une structure. Aucun public n'est par contre autorisé sur un véhicule repris dans la catégorie 3. La délégation peut être ou non sonorisée. Sont inclus dans la catégorie 3 : camionnette, minibus, van, pickup, motorhome... ou véhicule de la catégorie 2 avec remorque.

## SÉCURITÉ

Outre le fait que les délégations de catégorie 3 sont soumises aux mêmes règles générales de sécurité que les délégations des autres catégories, les organisateur.rice.s sont de plus soumis.e.s à l'obligation d'avoir quatre accompagnateur.rice.s effectif.ve.s et deux accompagnateur.rice.s suppléant.e.s en dehors du véhicule et qui l'encadrent tout au long du parcours avec un cordage. Les délégations de catégorie 3 devront impérativement organiser un cordage autour du véhicule. Les cordes seront fournies par la Liège Pride. Le.La coordinateur.rice de la délégation devra impérativement participer à la réunion de sécurité.

En cas d'installations électriques, (groupe électrogène, sonorisation...) celles-ci doivent être réalisées dans le respect des règles élémentaires de sécurité. Les éléments électriques seront protégés de la pluie, les multiprises ne peuvent pas être surchargés, les câbles électriques seront correctement dimensionnés en fonction de la puissance utilisée.

En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, deux bidons de carburant (essence/mazout) de maximum 10 litres sont autorisés en fonction des besoins (groupe électrogène, véhicule tracteur). Les bidons doivent être adaptés au liquide transporté. Un extincteur à poudre polyvalente de 6 kg ou à eau pulvérisée de 6 litres, conforme aux normes de la série NBN EN 3, doit être placé. L'extincteur doit être en ordre d'entretien conformément à la norme NBNS21-050.

En cas d'utilisation d'une remorque, les règles suivantes devront être respectées :

- l'accès à la remorque est interdit au public pendant toute la parade. Seul un.e prestataire (par exemple un DJ) qui aura contractualisé avec le.la responsable de la délégation peut se trouver sur la remorque et en respectant strictement la limite de 1 personne par mètre carré de surface disponible ;
- le timon doit être doublé d'un élément destiné à éviter que la remorque ne se sépare du véhicule tracteur en cas de rupture du timon. La remorque doit également être équipée d'au moins une cale de roue ;
- un système souple (corde, chaîne,...) doit être placé entre le véhicule tracteur et la remorque pour limiter l'accès à la zone du timon. Il y aura un dispositif placé de part et d'autre du timon à une hauteur comprise entre 0,5 m et 1,2 m.

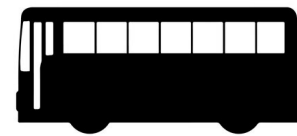
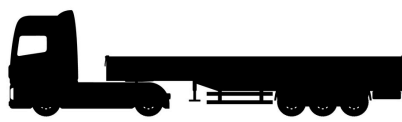
En cas d'ajout d'une structure sur le véhicule ou sur la remorque, celle-ci doit être solidement conçue et fixée de manière sûre. La hauteur totale ne peut dépasser 4 mètres et la longueur totale ne peut dépasser 18 mètres. Les fixations devront éventuellement être doublées sur avis du préventionniste.

# TARIFS

Type d'organisation	Non-sonorisé (EUR TTC)	Sonorisé (EUR TTC)
Associations/collectifs sans financement public	50	50
Associations avec financement public ponctuel	150	200
Associations avec reconnaissance/agrément	300	400
Petits commerces	150	200
Grands commerces et entreprises	300	400
Institutionnels	300	400

CAT.  
**4**

# SEMI-REMORQUE, BUS



## DESCRIPTIF

La catégorie 4 correspond à une délégation motorisée de grande taille avec la possibilité d'embarquer une structure et du public sur une plateforme ou en intérieur. Il s'agit de la délégation soumise aux contraintes de sécurité les plus sévères. La délégation peut être ou non sonorisée.

Sont incluses dans la catégorie 4 : semi-remorque, bus.

## SÉCURITÉ

C'est la catégorie soumise aux contraintes de sécurité les plus sévères. La Liège Pride souhaite réserver cette catégorie aux organisations qui sont en capacité d'assurer un haut niveau de sécurité et de coordination pendant toute la parade. Les organisateur.rice.s sont dès lors soumis.es à l'obligation d'avoir huit accompagnateur.rice.s effectif.ve.s et deux accompagnateur.rice.s suppléant.e.s en dehors du véhicule et qui l'encadreront tout au long du parcours avec un cordage. De plus, un.e accompagnateur.rice intérieur.e au véhicule doit être prévu.e en plus du/de la chauffeur.e. Les délégations de catégorie 4 seront dans l'obligation d'organiser un cordage autour du véhicule. Les cordes seront fournies par la Liège Pride. Le.La coordinateur.rice d'une délégation de catégorie 4 sera également tenu.e de participer à la réunion de sécurité.

En cas d'installations électriques, (groupe électrogène, sonorisation...) celles-ci doivent être réalisées dans le respect des règles élémentaires de sécurité. Les éléments électriques seront protégés de la pluie, les multiprises ne peuvent pas être surchargés, les câbles électriques seront correctement dimensionnés en fonction de la puissance utilisée.

En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, deux bidons de carburant (essence/mazout) de maximum 10 litres sont autorisés en fonction des besoins (groupe électrogène, véhicule tracteur). Les bidons doivent être adaptés au liquide transporté. Un extincteur à poudre polyvalente de 6 kg ou à eau pulvérisée de 6 litres, conforme aux normes de la série NBN EN 3, doit être placé. L'extincteur doit être en ordre d'entretien conformément à la norme NBNS21-050.

En cas d'utilisation d'une remorque, les règles suivantes devront être respectées :

- l'accès à la remorque est interdit au public pendant toute la parade. Seul un.e prestataire (par exemple un.e DJ) qui aura contractualisé avec le.la responsable de la délégation peut se trouver sur la remorque et en respectant strictement la limite de 1 personne par mètre carré de surface disponible ;
- le timon doit être doublé d'un élément destiné à éviter que la remorque ne se sépare du véhicule tracteur en cas de rupture du timon. La remorque doit également être équipée d'au moins une cale de roue ;
- un système souple (corde, chaîne,...) doit être placé entre le véhicule tracteur et la remorque pour limiter l'accès à la zone du timon. Il y aura un dispositif placé de part et d'autre du timon à une hauteur comprise entre 0,5 m et 1,2 m.

En cas d'ajout d'une structure sur le véhicule ou sur la remorque, celle-ci doit être solidement conçue et fixée de manière sûre. La hauteur totale sera de maximum 4 mètres et la longueur totale de maximum 18 mètres. Les fixations devront éventuellement être doublées sur avis du préventionniste.

**Si une plateforme est accessible au public et que celle-ci est située à une hauteur supérieure à 1 mètre par rapport au niveau du sol :**

- **les pourtours des zones accessibles doivent être protégés par un garde-corps destiné à éviter toute chute inopinée. Celui-ci présente une hauteur minimale de 110 cm et doit résister à une poussée de 100 kg. Des traverses horizontales doivent être installées pour éviter les chutes d'enfants ;**
- **l'occupation de la plateforme est limitée à un maximum de 1 personne par mètre carré de surface de plate-forme disponible.**

## **TARIFS**

<b>Type d'organisation</b>	<b>Non-sonorisé (EUR TTC)</b>	<b>Sonorisé (EUR TTC)</b>
<b>Associations/collectifs sans financement public</b>	<b>150</b>	<b>200</b>
<b>Associations avec financement public ponctuel</b>	<b>150</b>	<b>200</b>
<b>Associations avec reconnaissance/agrément</b>	<b>600</b>	<b>800</b>
<b>Petits commerces</b>	<b>150</b>	<b>200</b>
<b>Grands commerces et entreprises</b>	<b>600</b>	<b>1000</b>
<b>Institutionnels</b>	<b>600</b>	<b>1000</b>

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**IMPORTANT** : votre inscription ne sera valide qu'après avoir reçu une confirmation des organisateur.rice.s. Le paiement au tarif prévu ne peut être considéré comme une validation de la participation d'une délégation. Toute modification des renseignements repris dans le présent formulaire doit être communiquée sans délai aux organisateur.rice.s.

Le présent formulaire complété doit être envoyé par mail à [contact@liegepride.be](mailto:contact@liegepride.be) ou par voie postale à Liège Pride, Rue Hors-Château 7 à 4000 Liège **avant le 30 juin 2026**. Les organisateur.rice.s reprendront contact avec le/la coordinateur.rice de chaque délégation.

NOM DE L'ORGANISATION : .....

TYPE D'ORGANISATION : .....

(COLLECTIF, ASBL, COMMERCE, ENTREPRISE, INSTITUTIONNEL)

NUMÉRO D'ENTREPRISE : .....

(LE CAS ÉCHÉANT)

PRÉNOM DU/DE LA COORDINATEUR.ICE : .....

NOM DU/DE LA COORDINATEUR.ICE : .....

MAIL DU/DE LA COORDINATEUR.ICE : .....

TÉLÉPHONE DU/DE LA COORDINATEUR.ICE : .....

DESCRIPTION DU DISPOSITIF ENVISAGÉ : .....

.....

.....

.....

.....

CATÉGORIE DE DÉLÉGATION SOUHAITÉE :                    1       2       3       4

PRÉNOM ET NOM DU/DE LA CHAUFFEUR.E (CAT. 2 À 4) :

.....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 1 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 2 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 3 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 4 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 5 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 6 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 7 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 8 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 7 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 8 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 9 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE 10 : .....

PRÉNOM ET NOM DE L'ACCOMPAGNATEUR.ICE INTÉRIEUR.E (CAT. 4 UNIQUEMENT) :

.....

PAR LA PRÉSENTE, JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU MÉMENTO DE L'IILE ET DU PRÉSENT MÉMENTO ET M'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ REPRIS DANS LES DEUX DOCUMENTS AINSI QUE CELLES QUI SERONT COMMUNIQUÉES PAR LES ORGANISATEUR.RICE.S ET LES AUTORITÉS LORS DE L'ÉVÉNEMENT.

Signature du/de la coordinateur.rice  
(précédé de la mention lu et approuvé)